



GUIDE DE DEMANDE DE SUBVENTION 2025

ENSEMBLE CONTRIBUONS A UNE ELECTRIFICATION DURABLE DE L'AVENIR

AVANT PROPOS

L'Agence internationale de l'énergie (AIE) ⁽¹⁾ prévoit que d'ici 2030, 660 millions de personnes n'auront toujours pas accès à l'électricité, dont 75 % en Afrique subsaharienne. Dans le cadre des politiques actuelles, beaucoup ne parviendront pas à atteindre l'accès universel d'ici 2030, puisque seuls neuf pays sur quarante-huit d'Afrique subsaharienne ont atteint cet objectif.

Le PNUD estime que 2,4 milliards de personnes n'ont pas accès à une cuisine propre. Si les tendances actuelles persistent, l'AIE et l'OMS ⁽²⁾ prévoient qu'en 2030, 21 % de la population mondiale, soit environ 1,8 milliard de personnes, n'auront toujours pas accès à la cuisson propre, dont près de la moitié en Afrique subsaharienne.

Dès 2013, Nexans est devenu le premier acteur de l'industrie du câble à créer une Fondation d'entreprise destinée à œuvrer au service de l'intérêt général.

La création d'une Fondation Nexans est apparue comme une évolution naturelle de l'engagement du Groupe permettant de professionnaliser les initiatives internationales de développement de l'électrification à destination des populations défavorisées, en les inscrivant dans une perspective commune.

La Fondation d'entreprise Nexans a pour objet :

- de soutenir des projets d'électrification durable visant à contribuer à réduire la précarité et la pauvreté énergétiques dans le monde
- de promouvoir la formation et l'éducation des populations dans les domaines techniques, énergétiques et environnementaux
- de soutenir des projets environnementaux (climat, sobriété énergétique, protection des ressources et de la biodiversité...) en lien avec les enjeux d'électrification.

La Fondation Nexans apportera un **soutien financier** aux projets retenus.

Ce guide, à destination des ONG, présente les **critères et éléments essentiels** considérés par la Fondation Nexans dans son processus de sélection des projets. La Fondation organise chaque année un Appel à Projets. Un Comité de Sélection et d'Évaluation choisit les projets qui seront ensuite proposés au Conseil d'Administration de la Fondation, pour validation finale.

¹ AIE Electricity 2024 - Analysis and forecast to 2026 (Électricité 2024 - Analyse et prévisions jusqu'en 2026)

² OMS (Organisation mondiale de la santé) Achieving Universal Access and net-zero emission by 2050 : Une feuille de route mondiale pour une transition juste et inclusive vers la cuisson propre.

NOS CRITERES D'ELIGIBILITE DES PROJETS

En soumettant un projet, vous vous engagez à :

- Être des ONG internationales ou des associations reconnues (i.e. : loi 1901 en France).
- Avoir une existence d'au moins 2 ans.
- Être en possession d'un rescrit fiscal ou d'un document prouvant que votre association/organisation est reconnue comme organisme d'intérêt général et peut délivrer des reçus fiscaux à ses donateurs.
- Être en conformité avec l'objet social de la Fondation.
- Avoir recours à des énergies renouvelables (EnR).
- Restituer les avancements et résultats du projet par l'envoi de rapports d'activités, intermédiaires et finaux réguliers (témoignages, photos, rapports financiers, détail des activités, atteinte des objectifs, perspectives du projet, ...).
- Respecter le Code d'éthique et de conduite des affaires de Nexans.

Pour être éligible, le projet doit :

- Présenter un budget et un chronogramme détaillé sur toute la durée du projet.
- Avoir obtenu ou être en mesure d'obtenir des co-financements suffisants : la réalisation d'un plan de financement lors de la demande de subvention est indispensable afin de distinguer les subventions déjà obtenues, de celles manquantes ou en cours d'obtention. L'engagement financier de la Fondation Nexans dépend de la capacité du projet à avoir des co-financements suffisants pour garantir la faisabilité du projet.
- Impliquer les bénéficiaires et avoir l'adhésion des parties prenantes locales, dans une logique de partenariat.
- Comporter un volet « suivi » et un volet « maintenance » financé et détaillé sur 3 ans au moins en charge par l'ONG (suivi des objectifs, des activités, des résultats, des impacts, ...).
- Être viable et durable et assurer la pérennité du projet lors du désengagement de l'ONG porteuse du projet.
- Participer à la réalisation d'au moins trois Objectifs de Développement Durable (ODD).
- S'appuyer sur une analyse des besoins du terrain exprimés localement, être réaliste, réalisable et mesurable en termes de résultats et d'impact.
- Être en mesure d'évaluer les impacts du projet selon des indicateurs sociaux, économiques et environnementaux, qui seront prédéfinis avec la Fondation Nexans et pertinents eu égard à l'objet du projet et suivis dans la durée.
- Permettre de fédérer les initiatives des sites et des collaborateurs du Groupe Nexans.

Pays éligibles à l'appel à projets :

L'engagement des salariés du Groupe Nexans dans les projets portés par la Fondation Nexans est primordial. C'est la raison pour laquelle nous privilégions les pays dans lesquels le Groupe est présent industriellement:

Amérique du sud (Chili, Pérou, Brésil, Colombie)
Afrique (Maroc, Tunisie, Côte d'ivoire,
Ghana)
Proche et Moyen-Orient (Turquie, Liban)
Asie Pacifique (Australie, Nouvelle-Zélande, Corée, Chine)
Amérique du Nord (Canada, USA)
Europe (France, Ukraine)

Les projets dans les pays où nous ne sommes pas présents peuvent être sélectionnés à la discrétion du comité s'ils répondent à tous les autres critères (par exemple, Cameroun, Madagascar, Benin, Sénégal, Malawi, îles Fidji, Papouasie Nouvelle Guinée, îles Salomon, Tonga, îles Cook, Equateur).

Seront exclus les projets qui :

- Sont portés par des entreprises ou sociétés à but lucratif.
- Sont déjà achevés au moment de la demande.
- Relèvent d'objectifs individuels.
- Pourraient présenter un risque de conflit d'intérêt.
- Relèvent d'une démarche de collectes privées ou d'une démarche à visée commerciale.

Nous ne finançons pas :

- Les projets individuels (bourses, études, voyages).
- Les dépenses de fonctionnement.
- Les réalisations de films.
- Les actions événementielles (spectacles, galas, conférences, événements sportifs).

LA DEMANDE DE SUBVENTION

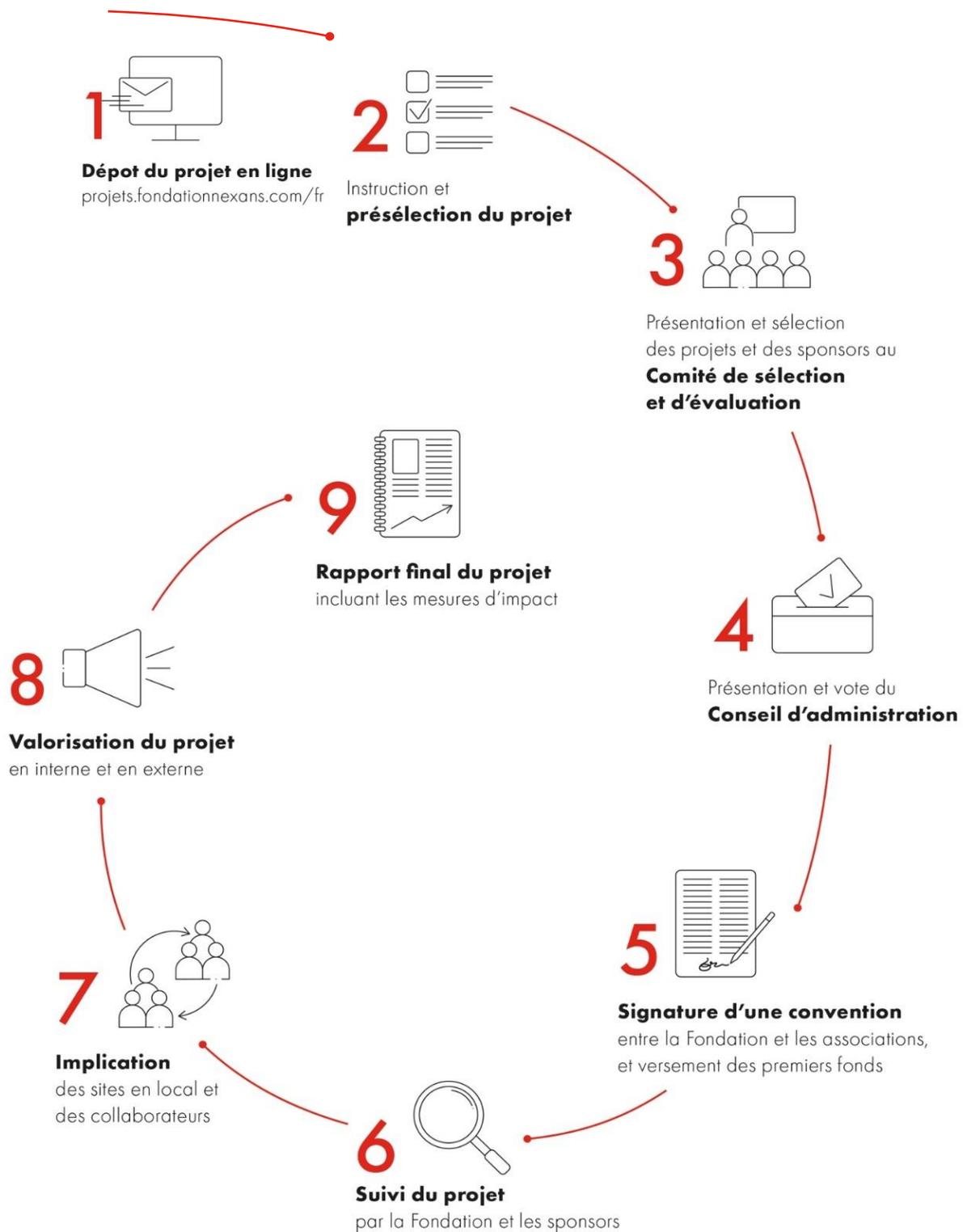
LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier doit être rédigé en français ou en anglais selon le formulaire disponible sur le site internet de la Fondation : <https://fondation.nexans.com/>

Pour que le dossier soit instruit par la Fondation Nexans, la demande de subvention doit impérativement contenir l'ensemble des documents annexes obligatoires demandés (Statuts datés et signés, extrait

officiel d'enregistrement, attestation d'assurance responsabilité civile pour l'organisation, rapport d'activité et financier (2 dernières années)). Il est souhaitable d'annexer également les documents permettant une compréhension plus approfondie du projet.

CYCLE DE VIE D'UN PROJET



LES MODALITES DU PARTENARIAT

A l'issue du Conseil d'administration, les associations dont les projets auront été retenus recevront une proposition de convention qui établira les modalités du partenariat : engagements réciproques, budget alloué, durée du soutien, actions de communication décidées en commun.

Les modalités du rapport, en particulier la fréquence des réunions et les indicateurs de suivi et de mesures d'impact seront définis entre la Fondation et son partenaire dès le démarrage du partenariat et feront l'objet de revues régulières au cours de l'évolution du projet.

NOS CRITERES D'EVALUATION DES PROJETS

1	ONG
	Raison d'être alignée avec celle de la Fondation Nexans, expérience, moyens, implantation sur le terrain et liens avec les partenaires locaux, valeurs, possibilité d'accueillir un ou des collaborateurs volontaires de Nexans.
2	PROJET
	<ul style="list-style-type: none">• Clarté et cohérence du projet• Projet proposé ou sponsorisé par un collaborateur/site Nexans, avis des collaborateurs Nexans du pays dans lequel le projet sera réalisé• Analyse du besoin énergétique, solutions pour y répondre, qualité et installation des équipements, maintenance et supervision• Objectifs environnementaux (climat, sobriété énergétique, protection des ressources et de la biodiversité...) , sociaux (bien-être, conditions de vie, éducation, santé, égalité hommes/femmes) et économiques du projet (développement des usages productifs, génération de valeur ajoutée)• Nombre de bénéficiaires, population ciblée, implication des bénéficiaires, implication des collectivités et parties prenantes, formation et renforcement des compétences locales.• Pérennité du projet : projet « suivi » par l'ONG après sa réalisation, objectif d'autonomie du projet, projet qui assure une bonne gestion et maintenance de l'installation/infrastructure
3	IMPACT SOCIAL ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL
	<ul style="list-style-type: none">• Process de mesures et d'évaluation d'impact existant ou sous-traité, étude d'impact intégrée dans le rapport final ou séparée, importance et pertinence des impacts concernés et des indicateurs choisis.

4	FINANCEMENT
	<ul style="list-style-type: none"> • Cohérence et fiabilité du plan de financement (risque de non-réalisation ?) ; Nombre et type de co-financeurs acquis ou en cours de recherche (publics ou privés) ; Part du financement demandé à Nexans versus montant global du projet. Financement pluriannuel.
5	COMMUNICATION
	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens existants (Site web, réseaux sociaux) et importance des retombées médiatiques au niveau local, régional et mondial, apportés par l'ONG à la Fondation .
6	Une attention particulière sera accordée aux projets pour lesquels
	<ul style="list-style-type: none"> • Des activités de sensibilisation à un public varié autour des Energies renouvelables de la problématique du projet sont envisagées. • Une dimension « recyclage » ou à minima des informations sur ce qu'il est possible de faire à ce sujet dans le pays concerné est intégrée dans le projet. • Une perspective de répliquabilité du projet est possible dans d'autres zones/pays/régions. • Une dimension multi acteurs permettant un ancrage local fort du projet est établie. • Une évaluation d'impact après la fin du projet est prévue. • Projet qui bénéficie en priorité aux femmes (autonomie, égalité, entrepreneuriat).

Il est recommandé de prendre préalablement contact avec La Fondation Nexans afin de s'assurer que votre projet corresponde bien aux attentes de financement de la Fondation et de pouvoir mieux vous connaître ainsi que le projet que vous souhaitez soumettre.

CONTACT

Mary MALONE

Déléguée Générale de la Fondation Nexans

+33 (0)6 88 78 66 55

Mary.malone@nexans.com

<https://fondation.nexans.com/>

(16/12/2024)